

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-et-un juin, s'est réuni dans la salle des mariages de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de Monsieur Louis FEUVRIER.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33.

ETAIENT PRESENTS :

M. Louis FEUVRIER, Maire.

M. Eric BESSON, Mme Evelyne GAUTIER-LE BAIL, M. Christophe HARDY, Mme Patricia FERLAUX, M. Jean-François GARNIER, M. Jacky LEMOIGNE, Mme Marie-Léone LE GAC COCHET, M. Serge BOUDET, Adjoints ;

M. Jean-Claude RAULT, Mme Marie PROTHIAU, M. Patrick MANCEAU, M. Khaled BENMAKHLOUF, M. Pascal ROULAND, M. Claude HERVE, M. Jean-Christian BOURCIER, Mme Sophie HEUDE, Mme Cécile COUASNON, Mme Patricia RAULT, Mme Karine DELEURME, Mme Alice LEBRET, Mme Gwénaëlle BOSSE, Mme Elsa LAFAYE, M. Rolland COQUET, Mme Catherine AUSSEURS, Mme Isabelle BIARD, Mme Delphine VIEUXBLED, M. Gilles PENNELLE, Mme Virginie D'ORSANNE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES :

Mme Maria CARRE, ayant donné pouvoir à M. Louis FEUVRIER.
Mme Anne-Céline BOUTROS, ayant donné pouvoir à M. Jean-Claude RAULT.
Mme Mathilde OSSATO-BOURGEON, ayant donné pouvoir à Mme Catherine AUSSEURS.
M. Christophe COMMUNIER, ayant donné pouvoir à M. Rolland COQUET.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

M. BOUCHER, Directeur Général.
Mme CHARRIER, Directrice Générale Adjointe.
M. MARCAULT, Directeur des Finances et du Budget.
M. AUVRAY, Directeur des Services Techniques et de l'Environnement.
Mme LEPAROUX, Directrice de la Citoyenneté et de la Prévention.

Mme Elsa LAFAYE a été nommée secrétaire de séance.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Compte rendu

Monsieur le Maire ouvre la séance et présente les excuses et les pouvoirs reçus.

Madame Elsa LAFAYE est nommée secrétaire de séance.

—

Monsieur le Maire présente, au nom de l'Assemblée Municipale, des félicitations pour la naissance de :

- Maxime BELLANGER, fils de Florence PAINCHAUD, directrice des résidences pour personnes âgées, le 4 juin 2018.
- Mia JOURDAN, fille de Kévin JOURDAN, du service assainissement, de la Direction des Services Techniques et de l'Environnement, le 5 juin 2018.

—

Le compte rendu de la séance du 31 mai 2018 est approuvé.

—

1 . COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Comme chaque année au mois de juin, Monsieur le Maire présente les comptes administratifs du budget principal de la Ville ainsi que ceux des budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, des lotissements de la rue Mélouin et de la Placardière, ceux de l'Espace Gare et pour la première fois des conventions d'entente eau et assainissement conclues avec la commune de Lécousse.

Ces documents majeurs traduisent tous les engagements financiers assumés au cours de l'année 2017 et présentent l'ensemble des dépenses et des recettes perçues pour les financer.

Monsieur le Maire remercie les agents de la collectivité, les différentes directions et services qui ont mis en œuvre les projets et les choix budgétaires.

L'ensemble de ces documents permettent d'apprécier la gestion de la Ville et la bonne tenue des comptes tout en développant des services de qualité et en réalisant des travaux majeurs pour la qualité de vie des concitoyens et l'attractivité de la Ville.

Monsieur le Maire souligne les points essentiels :

Le budget principal

A. Les recettes réelles de fonctionnement :

- environ 23,3 millions d'euros,
- en diminution de 0,15 % par rapport à 2016,
- une diminution moins forte que celle constatée en 2016 puisqu'elle était de 2 % par rapport à 2015.

La répartition des recettes de fonctionnement :

1. Les impôts locaux (34,3 % des recettes) :

- La taxe d'habitation, près de 3,5 millions d'euros, soit 44 % du produit des impôts locaux.
- La taxe sur le foncier bâti : 4,4 millions d'euros soit 55 % du produit des impôts locaux.
- Une nouveauté : la taxe sur les logements vacants qui a été mise en place en 2017, pour inciter les propriétaires à réaliser des travaux et à louer leurs logements. Elle a représenté 31 100 € pour 89 redevables.

2. Les dotations de l'Etat (20,4 % des recettes) qui regroupent 3 dotations :

- La dotation forfaitaire qui a baissé d'un peu plus de 6 % par rapport à 2016 à la suite des décisions du gouvernement de réduire cette aide de l'Etat pour contribuer à la réduction des dépenses publiques.
- La dotation de solidarité urbaine qui a augmenté de plus de 10 % et représente 90 000 € de plus.
- La dotation nationale de péréquation qui elle aussi est en augmentation de près de 3 %.

A titre indicatif, en 2017 la ville a perçu 4,7 millions de dotations de l'Etat, alors qu'en 2012 elle avait reçu 5,7 millions, soit 1 million de plus. Ces dotations représentaient 25 % des recettes.

3. La dotation de Fougères Agglomération (20,7 % des recettes) :

Soit un peu plus de 4,8 millions d'euros qui résultent de la différence entre les recettes et les dépenses transférées en 2003. Le montant global a diminué en 2017 à la suite du transfert du système de transport urbain à Fougères Agglomération.

4. Les autres impôts et taxes (5,6 % des recettes) :

La taxe additionnelle aux droits de mutation a progressé de près de 15 %, soit 70 000 € de plus, ce qui prouve la vitalité du marché de l'immobilier.

Quant au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales (FPIC) et communales, il a baissé de 35 000 € par rapport à 2016.

5. Les autres dotations (7,4 % des recettes) :

Elles ont progressé de 1,4 % en 2017, notamment en raison de l'augmentation de l'allocation compensatrice de la taxe d'habitation de plus de 160 000 € en raison du rétablissement en 2016 de l'exonération des redevables modestes de plus de 60 ans ou veufs.

6. Les produits des services et des locations :

Ils ne représentent que 10,4 % des recettes, soit 1,7 million d'euros et progressent de moins de 1 % par rapport à 2016.

A noter la bonne augmentation des recettes du château dues à sa bonne fréquentation : + 52 000 €.

7. Les produits de cessions et les remboursements :

Ils sont faibles, autour de 240 000 €.

B. Les dépenses de fonctionnement :

Autour de 20 millions d'euros sans tenir compte des travaux en régie et des opérations comptables.

Elles ont augmenté de 1,5 % par rapport à 2016.

La répartition des dépenses :

1. Les dépenses de personnel (55,7 % des dépenses totales).

Une progression de 2 % due notamment à deux décisions gouvernementales :

- l'évolution du point d'indice,
- la réforme dite PPCR (Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations) qui a augmenté les charges employeur liées au transfert d'une partie des primes dans les traitements des personnels, auxquelles s'ajoutent les avancements des échelons et des grades.

2. Les moyens des services (24,2 % des dépenses).

Toutes les dépenses d'électricité, de gaz, d'éclairage public, d'entretien, d'assurance, de formation, de télécommunications qui sont indispensables au fonctionnement des services.

3. Les subventions et participations (15,8 % des dépenses).

En baisse de 1,3 % par rapport à 2016 parce que la subvention au CCAS a été réduite en raison d'un remboursement de charges employeur perçu par le CCAS et l'arrêt de la contribution au SIVU.

4. Enfin les intérêts de la dette (4,1 % des dépenses seulement).

Après cette présentation synthétique de la section de fonctionnement, Monsieur le Maire souligne les points suivants :

1. Les recettes ont baissé en 2017 certes faiblement (0,15 %) en raison de la diminution des dotations de l'Etat décidée pour contribuer au redressement des dépenses publiques.
2. Les dépenses ont augmenté de 1,5 % en 2017. Il rappelle que suite aux décisions du Gouvernement et du Parlement, un objectif de limitation de la progression des dépenses a été fixé pour cette année. Il est de 1,2 % pour 2018. Le Budget Primitif a été voté dans cet esprit.

3. L'autofinancement net est d'un bon niveau : 2,25 millions d'euros. C'est un indicateur important parce que l'autofinancement permet de financer une partie des investissements sans faire appel à l'emprunt.
4. Le montant des investissements a atteint un niveau élevé, 9,5 millions d'euros, un record sur les 5 dernières années, en augmentation importante (+ 2 millions d'euros) par rapport à 2016, dans une période où les collectivités locales ont globalement tendance à réduire les investissements. A ce sujet, il est intéressant de lire la liste des travaux qui ont été effectués en 2017.
5. La dette a un peu augmenté, passant de 21,6 millions d'euros à 23,4 millions d'euros en raison de la forte augmentation des investissements mais la durée de remboursement de la dette par l'épargne brute qui est passée de 5,2 à 6 ans est tout à fait correcte.
6. Les principaux indicateurs caractéristiques de la gestion de la Ville diminuent légèrement (sauf pour la dette), et restent tout à fait favorables. L'annuité de la dette par habitant est bien inférieure à celle des villes de même strate. Quant à la capacité d'autofinancement nette par habitant, elle est du double de celle des villes de 20 à 50 000 habitants.

Tous ces indicateurs démontrent que la gestion est saine et que dans un contexte difficile se traduisant notamment en 2017 par une baisse des recettes, notamment provenant de l'Etat, la municipalité continue à :

- développer des services qui favorisent la solidarité entre nos concitoyens ;
- augmenter le montant global des subventions à la vie associative ;
- réaliser des équipements qui contribuent à l'attractivité et au rayonnement de la Ville sans augmenter les taux des impôts locaux.

Le budget annexe de l'eau

1. Une augmentation de 4,6 % des volumes d'eau potable vendus.
2. Des recettes de fonctionnement qui augmentent d'environ 100 000 € par rapport à 2016.
3. Des dépenses de fonctionnement qui diminuent de 3 % en raison de la baisse des achats des compteurs.
4. Ont été aussi effectués près de 400 000 € de travaux, essentiellement le remplacement des canalisations d'eau potable dans plusieurs rues de la Ville.

Le budget annexe de l'assainissement

1. Les recettes de fonctionnement sont en baisse de 43 000 € parce qu'un acompte concernant la redevance de Lécousse, à hauteur de 63 000 €, n'a pas été comptabilisé en 2017.

2. Les dépenses de fonctionnement ont globalement augmenté de 10 000 € car la municipalité a dû faire appel à un renfort temporaire de personnel pour le démarrage de la convention d'entente signée avec la commune de Lécousse.
3. Les dépenses d'équipement ont atteint 370 000 € et concernent des travaux de remplacement des canalisations : rue Duguesclin, boulevard Saint-Germain et rue du Tribunal.

Le budget annexe de la convention d'entente eau - Lécousse

Les recettes et les dépenses laissent apparaître un résultat comptable de plus de 10 000 €.

Le budget annexe de la convention d'entente assainissement - Lécousse

Dépenses et recettes retracent la facturation de l'assainissement des abonnés de Lécousse.

Le budget annexe de la Placardière

Enregistre la vente de 4 lots.

Le budget annexe du Lotissement de la rue Mélouin

3 ventes de lots ont été enregistrées.

Le budget annexe du Lotissement de l'espace gare

Prend en compte la vente faite au cinéma Le Club.

Madame BIARD souligne les efforts de présentation qui ont été réalisés, les comptes administratifs sont désormais plus lisibles.

Elle regrette tout de même la date à laquelle on examine ces comptes administratifs. Elle a conscience que l'exercice n'est pas facile, mais certaines collectivités arrivent à le faire. Elle trouve donc dommage qu'on ne puisse pas construire un budget par rapport à des comptes administratifs déjà actés.

De la même manière, elle trouve dommage lorsqu'on regarde les comptes administratifs, qu'on n'ait pas un regard par rapport au budget préparé l'année précédente, on est uniquement sur un résultat.

Elle pense qu'il y a également une demande de la Cour des comptes d'avoir des approches de plus en plus pluriannuelles des comptes publics.

Elle estime que la pluriannualité devrait porter non seulement sur la comparaison 2016-2017, mais aussi sur plusieurs années pour qu'on puisse voir l'évolution des tendances, car il est important que l'on puisse faire la différence entre ce qui est une tendance de fond et ce qui est tout à fait exceptionnel.

Concernant les recettes, on assiste à une augmentation de plus de 14 % de la dynamique des droits de mutation sur l'année 2017, ce qui est révélateur d'une reprise de l'immobilier sur la ville. Là aussi c'est un indicateur important qu'il faudra suivre afin d'évaluer si c'est une tendance ou un événement isolé.

Elle constate que le bon état des recettes est largement imputable à des événements exceptionnels et que cela peut générer quelques inquiétudes pour l'avenir, d'autant qu'on a déjà d'autres éléments encore plus inquiétants, notamment la réforme de la fiscalité locale et la taxe d'habitation.

Elle rappelle qu'il y a toujours une tendance générale à la baisse des dotations de l'Etat, il serait étonnant que globalement on ne soit pas toujours sur un mouvement de baisse, même si avec la reconfiguration de l'EPCI il y a eu une recette exceptionnelle en 2018.

Concernant les frais de personnel, il y a la fin progressive des contrats aidés, il va donc falloir se poser des questions : « *Est-ce qu'on embauche ces personnes ? Est-ce qu'on supprime les emplois correspondants ? Que fait-on de l'activité ?* ». Elle sait que le fonctionnement peut finir par coûter cher et qu'il convient d'être vigilant aux économies de fluide.

Enfin, ce que l'on peut retenir c'est que la capacité à investir et à financer des équipements reste satisfaisante, cela devrait permettre de mener des projets ambitieux. En 2017, on est à plus de 2 millions d'euros en investissement, mais elle aimerait vraiment que les projets de la Carrière du Rocher Coupé et de l'Annexe avancent.

Monsieur le Maire indique que Fougères Agglomération ne rencontre pas de difficultés à fournir son compte administratif plus tôt car elle a des compétences très spécifiques, alors que dans le cadre d'une ville, les compétences sont multiples, donc cela entraîne forcément davantage d'écritures ce qui explique pourquoi nous ne pouvons pas disposer du compte administratif avant la fin du mois de mai. Il précise que les services font de leur mieux, mais que malgré leurs efforts ce n'est pas possible.

Concernant l'évolution favorable des droits de mutation, Monsieur le Maire mentionne qu'il s'agit de la résultante de certaines actions menées au titre de la municipalité, notamment le plan de soutien au logement et de réduction des logements vacants en 2016. Pour 2018 cela devrait être similaire.

La baisse des dotations de l'Etat a été constatée pendant les cinq dernières années, mais pour 2018 les dotations augmentent, car le dispositif qui a été mis en place n'est pas de même nature. La tendance globale résulte du fait que les critères utilisés sont favorables, notamment la dotation de solidarité urbaine et la dotation nationale de péréquation, parce que le potentiel financier est moins élevé que dans les collectivités de même strate et par rapport aussi à la communauté dont nous faisons partie.

La réforme de la fiscalité est pendante aujourd'hui et fait l'objet de travaux au niveau du parlement et de la part de certains experts. Il a eu connaissance du rapport qui a été préparé par le sénateur RICHARD et qui fait état de deux hypothèses de remplacement de la taxe d'habitation, mais les travaux ne sont pas suffisamment avancés pour que nous ayons pour le moment une orientation qui soit bien définie.

Au niveau des dépenses de personnel, Monsieur le Maire explique que nous n'avons pas de services externalisés, tout est réalisé par les services de la Ville, il est donc logique que nous ayons des dépenses qui sont plus élevées que dans d'autres collectivités. Mais pour les autres collectivités, c'est le chapitre participation qui est en augmentation. Monsieur le Maire souhaite poursuivre dans cette voie, il a constamment milité pour que le service de l'eau et de l'assainissement reste en régie.

Monsieur le Maire souligne qu'il y a peu d'emplois aidés au niveau de notre collectivité.

Concernant la capacité à investir, elle est bonne car elle résulte de tout le travail qui est fait et des moyens que nous pouvons dégager pour réaliser des travaux, d'une certaine manière on se différencie par rapport aux autres collectivités qui ont réduit par moitié le montant des investissements.

Concernant la Carrière du Rocher Coupé, Monsieur le Maire rappelle qu'il y a un couple de faucons pèlerins qui oblige à réaliser une étude complémentaire. Un cabinet étudie le dossier en ce moment, une réponse devrait être apportée prochainement.

Madame BIARD revient sur les dotations de l'Etat. Effectivement, il y a une dotation de l'Etat qui a considérablement augmenté cette année, en lien avec la configuration de la nouvelle intercommunalité. Il a été considéré globalement que les communes de l'ex Fougères Communauté étaient plus pauvres qu'avant et à l'inverse, les communes les plus fragiles qui sont rentrées dans l'intercommunalité ont été considérées artificiellement plus riches et du coup elles ont vu leur dotation baisser dans des proportions catastrophiques. Elle qualifie cela d'artificiel et d'injuste.

Monsieur le Maire répond que le constat est juste, mais pas l'explication, car Madame BIARD omet un point essentiel, c'est que la structure communauté a bénéficié d'une augmentation de dotation qui n'est pas neutre.

Madame BIARD souligne que cela a un impact sur le budget des communes et que c'est un sujet sensible au sein de l'intercommunalité.

Monsieur le Maire précise que pour certaines communes le potentiel financier a évolué parce qu'il a intégré les ressources de l'ancienne communauté, mais la communauté a aussi bénéficié de rentrées d'argent qui sont tout à fait convenables.

Monsieur le Maire annonce qu'il quitte la salle pendant les votes et invite donc Monsieur BESSON à procéder aux votes des comptes administratifs.

I - LE BUDGET PRINCIPAL

ADOPTE - 6 abstentions (M. COQUET ; Mme AUSSEURS ; Mme BIARD ; M. COMMUNIER ; Mme OSSATO-BOURGEON ; Mme VIEUXBLED) et 2 contre (M. PENNELLE et Mme D'ORSANNE)
Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

II - LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU

ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

III - LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

IV - LE BUDGET ANNEXE DE LA CONVENTION D'ENTENTE EAU – LECOUSSE

ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

V - LE BUDGET ANNEXE DE LA CONVENTION D'ENTENTE ASSAINISSEMENT – LECOUSSE

ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

VI - LE BUDGET ANNEXE DE LA PLACARDIERE

ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

VII - LE BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE LA RUE MELOUIN

ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

VIII - LE BUDGET ANNEXE DE L'ESPACE GARE

ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux pour leurs engagements et leurs contributions au résultat constaté au niveau de la ville. Il renouvelle ses remerciements à toutes les équipes de la ville qui participent naturellement aussi aux résultats qui viennent d'être présentés.

2 . BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DES RESULTATS 2017

ADOPTE A L'UNANIMITE

3 . COMPTES DE GESTION 2017 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

ADOPTE A L'UNANIMITE

4 . BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE 2018-01

ADOPTE A L'UNANIMITE

5 . SUBVENTION AU SYNDICAT DES JEUNES AGRICULTEURS D'ILLE-ET-VILAINE

Madame BIARD se félicite de cette superbe manifestation qui va être porteuse pour Fougères et le Pays de Fougères. Elle aura certainement des retombées touristiques et économiques, notamment en termes d'hébergement et de restauration, car environ 100 000 visiteurs sont attendus.

Elle pense qu'il serait intéressant, après cette manifestation, de mesurer les retombées économiques par exemple au niveau des entrées du château, de l'hébergement, de la restauration... sur le Pays de Fougères.

Monsieur le Maire indique qu'une étude comparable a été menée pour l'arrivée du Tour de France en 2015.

Madame BIARD ajoute que le Tour de France passe dans plusieurs villes, ce qui n'est pas le cas pour cette manifestation.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6 . INDEMNISATION DU PREJUDICE FINANCIER DES COMMERÇANTS DE LA RUE DES FEUTERIES

Madame BIARD s'étonne du nombre de dossiers présentés. Elle se demande si les autres commerces n'ont pas eu de conséquences financières ou s'ils attendent la fin du dispositif.

Monsieur MANCEAU indique qu'il y a plusieurs cas de figure, il y a notamment le secteur de la restauration qui a été moins touché que ce qu'il pensait et donc effectivement ils attendent la fin du dispositif. Il y en a d'autres qui n'avaient pas de bilan comptable car il s'agit de reprise d'activité et ils sont dans leur première année. Ils n'ont donc pas suffisamment de recul pour savoir quelle est la hauteur de leur préjudice.

Il y a également des commerces qui, en fonction de leur positionnement dans la rue, sont moins impactés par les travaux.

Monsieur le Maire rappelle que les commerçants ont jusqu'à la fin de l'année pour se présenter.

Il souligne que Fougères est une des rares villes à appliquer ce dispositif. Cela témoigne de l'attention qui est portée aux commerçants fougérais. Il faut que chacun en soit persuadé, parce qu'une ville sans commerces ce n'est plus la même ville, il convient donc d'être extrêmement attentif.

La Chronique républicaine a titré ce matin : « *Commerce, la bataille du dimanche !* ». Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'il est très engagé sur ces aspects et que d'ailleurs il a eu l'occasion par le passé de s'opposer à des ouvertures le dimanche, comme par exemple le magasin Dia. Et dans le même esprit qu'en 2014, il a indiqué qu'il a toujours été pour le gel des surfaces commerciales. En particulier pour ce qui concerne Leclerc, où manifestement il y a eu un agrandissement, mais en même temps une réduction d'une surface commerciale qui se trouvait à proximité et qui représentait 1500 m².

Le protocole qui est aujourd'hui proposé est essentiel et il souhaite que cela se traduise par l'adoption d'un arrêté préfectoral. Et si ce n'est pas suffisant, il faut que les législateurs s'en préoccupent car il est essentiel de préserver les commerces de la Ville.

Le conseil municipal a adopté en 2016 un plan ambitieux que nous mettons en œuvre. La Ville de Fougères a été retenue au niveau national dans le cadre du programme « Cœur de Ville », et nous souhaitons que certains projets puissent bénéficier de ce soutien afin de renforcer le centre-ville.

Monsieur MANCEAU fait référence à un autre article intitulé : « *Les commerces qui ferment* ». Il est extrêmement difficile de retrouver des commerces, mais il aimerait que l'on parle aussi des commerces qui ouvrent comme la nouvelle enseigne qui va s'installer à la place du magasin Bonobo. Il y a également une poissonnerie, puis le magasin Action au Forum.

Il aimerait que rien ne ferme, mais c'est la loi du marché, chaque année dans toutes les villes de France il y a des magasins qui ferment et d'autres qui ouvrent, c'est la vie des commerces !

ADOPTE A L'UNANIMITE

[Monsieur le Maire propose une suspension de séance : voir en fin de compte-rendu].

**7 . PERSONNEL COMMUNAL : FOURNITURE DE REPAS AUX AGENTS DE LA VILLE –
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION POSABITAT**

ADOPTE A L'UNANIMITE

**8 . PERSONNEL COMMUNAL : FOURNITURE DE REPAS AUX AGENTS MUNICIPAUX A LA
RESIDENCE HENRI REBUFFE**

ADOPTE A L'UNANIMITE

9 . PERSONNEL COMMUNAL : TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} JUILLET 2018

Madame AUSSEURS ne voit pas apparaître les équivalents temps plein, alors qu'ils sont habituellement indiqués.

Monsieur le Maire les indiquera la prochaine fois.

ADOPTE A L'UNANIMITE

10. SERVICE SOCIAL D'ACCUEIL DES ECOLES MATERNELLES PRIVEES – SOLDE DE L'ALLOCATION 2017

ADOPTE A L'UNANIMITE

11. PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE DU 1^{ER} DEGRE DE LA CHAPELLE JANSON – ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

Madame LAFAYE indique qu'il s'agit d'un accord avec l'ex Fougères Communauté et d'une application très large de la loi CARLE de 2009 qui autorise cette participation aux charges de fonctionnement des écoles et notamment privées lorsqu'il n'y a pas de cantine et pas de garderie, pour rapprochement des frères et sœurs ou alors pour raison médicale. Elle rappelle que Fougères va bien au-delà de cette loi et c'est pour ça qu'elle vote contre.

Monsieur le Maire précise que la Chapelle Janson intervient de la même manière à notre égard.

Monsieur GARNIER indique que c'est la disposition qui rend obligatoire pour les communes de résidence le subventionnement des écoles privées et des autres communes et ce n'est pas tout à fait la même règle qui s'applique aux écoles du réseau public puisqu'il n'y a pas obligation et c'est ce fait obligatoire que nous contestons.

ADOPTE – 4 CONTRE (Mme PROTHIAU, Mme LAFAYE, M. ROULAND, M. GARNIER)

12. PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE DU 1^{ER} DEGRE DE LANDEAN – ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

ADOPTE – 4 CONTRE (Mme PROTHIAU, Mme LAFAYE, M. ROULAND, M. GARNIER)

13. PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE DU 1^{ER} DEGRE DE SAINT-AUBIN-DU-CORMIER – ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

ADOPTE A L'UNANIMITE

14. CREDITS SCOLAIRES ET CLASSES ENVIRONNEMENT – MONTANTS POUR LA RENTREE 2018

ADOPTE A L'UNANIMITE

15. RENOUVELLEMENT D'ADHESION AU GROUPEMENT D'ACHAT PROCLUB – ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES MARCHES PUBLICS ALIMENTAIRES

ADOPTE A L'UNANIMITE

16. MAISON DU COUESNON – PROJET CULTUREL ISLANDE – ATTRIBUTION DE SUBVENTION

ADOPTE A L'UNANIMITE

17. CHEQUIER « PASS JEUNES SORTIR A FOUGERES » - PRESENTATION DU DISPOSITIF

ADOPTE A L'UNANIMITE

18. DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE » - PERENNISATION DU DISPOSITIF

ADOPTE A L'UNANIMITE

19. DOTATION ACTION DE SOLIDARITE INTERNATIONALE – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2018

ADOPTE A L'UNANIMITE

20. PROJETS D'ANIMATIONS JEUNESSE – ATTRIBUTION DE SUBVENTION

ADOPTE A L'UNANIMITE

21. ASSOCIATION LE JAZZ ET LA JAVA – PROPOSITION DE VERSEMENT D'UN ACOMPTE SUR LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT – ANNEE 2018

Madame D'ORSANNE votera contre ce rapport car la ville subventionne de plus en plus, c'était déjà passé de 7 000 € à 10 000 € et là on accorde une avance avant même le mois d'octobre.

ADOPTE – 2 CONTRE (M. PENNELLE, Mme D'ORSANNE)

22. FONDS D'ACTION CULTURELLE – THEATRE DE LA BALOSSE

ADOPTE A L'UNANIMITE

(Mme BIARD ne participe ni au débat, ni au vote)

23. LES TRIXIES – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – 30^{EME} ANNIVERSAIRE

ADOPTE A L'UNANIMITE

24. LES TRIXIES – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION – AIDE A LA DIFFUSION DE SPECTACLES

ADOPTE A L'UNANIMITE

25. LES TRIXIES – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT

ADOPTE A L'UNANIMITE

26. AGL DANSE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION – AIDE A LA DIFFUSION DE SPECTACLES

ADOPTE A L'UNANIMITE

27. COULEURS PARTAGE – ANIMATION ESTIVALE 2018 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

ADOPTE A L'UNANIMITE

28. ASSOCIATIONS - CONSEIL DES ASSOCIATIONS CULTURELLES ET OFFICE DES SPORTS ET DES LOISIRS – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2018

ADOPTE A L'UNANIMITE

29. LA GRANJAGOUL – ANIMATION ESTIVALE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

ADOPTE A L'UNANIMITE

30. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE COMMERÇANTS POUR LES ANIMATIONS DE NOËL 2018

ADOPTE A L'UNANIMITE

31. ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION « COMMERCE VILLE DE FOUGERES » POUR L'ANNEE 2018

ADOPTE A L'UNANIMITE

32. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ORGANISATIONS SYNDICALES LOCALES – ACTUALISATION 2018

ADOPTE - 2 contre (M. PENNELLE ; Mme D'ORSANNE)

33. AVENUE DE NORMANDIE – CESSION DE TERRAIN A FOUGERES HABITAT

ADOPTE A L'UNANIMITE

(M. BESSON ne participe ni au débat, ni au vote)

34. ESPLANADE DES CHAUSSONNIERES – CESSION DE TERRAIN

ADOPTE A L'UNANIMITE

35. DISPOSITIF D'AIDES A LA RENOVATION EN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE – VERSEMENTS DE SUBVENTIONS POUR TRAVAUX ACHEVES

ADOPTE A L'UNANIMITE

(M. BOURCIER ne participe ni au débat, ni au vote)

36. CONVENTION DE SERVITUDE ENTRE LA VILLE DE FOUGERES ET ENEDIS – PARCELLES CADASTREES AH0084, 5 RUE DES BLEUETS

ADOPTE A L'UNANIMITE

37. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN EMPLACEMENT A TITRE PRECAIRE

ADOPTE A L'UNANIMITE

38. REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT – CALCUL DES VOLUMES TAXABLES

ADOPTE A L'UNANIMITE

39. CONVENTION POUR LA CAPTURE, LA STERILISATION ET L'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS

ADOPTE A L'UNANIMITE

40. ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC – RESTAURANT LE BOUCHE A OREILLES – AIDE FINANCIERE LIEE A L'ACCESSIBILITE

ADOPTE A L'UNANIMITE

41. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE D'INFORMATIONS SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF) POUR LES PERMANENCES DE LA REFERENTE « VIOLENCES » SUR LE PAYS DE FOUGERES

ADOPTE A L'UNANIMITE

42. DEMOCRATIE PARTICIPATIVE – RAPPORT D'ACTIVITES 2017 DES CONSEILS DE QUARTIER

Monsieur le Maire est admiratif du travail qui a été effectué. Il a participé à la journée citoyenne et il a pu mesurer quels ont été l'investissement et les apports essentiels à la vie collective et à la beauté de la ville.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

43. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

ADOPTE A L'UNANIMITE

44. VŒU CONCERNANT LE BUREAU DE POSTE DE LA FORAIRIE A FOUGERES

Madame LAFAYE présente au conseil municipal le vœu suivant :

« Le 22 Mai 2014, le Conseil Municipal de Fougères avait adopté un vœu en soutien aux habitants des quartiers rénovés de la Forairie et des Cotterêts pour garantir la pérennité de ce bureau de Poste.

Depuis quatre ans, des courriers ont été adressés à la Direction de la Poste, et un collectif "Touche pas à ma Poste" a mobilisé les habitants, des milliers de pétitions ont ainsi été signées. Récemment la Poste a entrepris des travaux de modernisation, elle en profite pour réduire les horaires, de moins en moins accessibles aux usagers (le midi par exemple). Dans le même temps la direction de la Poste refuse l'installation d'un Distributeur Automatique de Billets, que nous avions portée.

Cependant, la mobilisation des habitants, des commerçants et des élus n'a pas été vaine, car ce bureau de Poste est toujours présent dans ce quartier très dense.

Comme nous l'avions évoqué en 2014, maintenir les services publics dans ces quartiers rénovés est un objectif important tant pour l'utilité quotidienne rendue aux habitants, pour le développement social et économique local que comme outil d'aménagement du territoire.

Ainsi, nous réaffirmons notre soutien aux habitants et le Conseil Municipal de Fougères rappelle sa volonté de pérenniser ce bureau de Poste. »

Madame BIARD s'étonne que dans la conclusion du vœu, on ne réaffirme pas le souhait d'avoir un distributeur automatique de billets. Elle croyait pourtant que c'était une forte demande des commerçants, ce qui lui paraît logique pour le quartier. Elle propose donc de l'ajouter à la conclusion.

Madame LAFAYE est ravie d'entendre Madame BIARD sur ce sujet, puisqu'en 2014 elle s'était abstenue. Madame LAFAYE se réjouit de l'avoir gagnée à cette cause.

Madame BIARD indique qu'en 2014 le problème portait sur les horaires. Tandis qu'aujourd'hui on parle de pérennisation du bureau de poste et de distributeur automatique de billets, la problématique est donc radicalement différente.

Madame LAFAYE rappelle les faits : *« En 2014, le conseil municipal de Fougères se prononce pour le maintien d'un bureau de poste de plein exercice et pour un accueil de qualité des habitants ».*

Madame BIARD répond que le vœu portait sur les horaires.

Monsieur le Maire propose de terminer le vœu de la manière suivante :

« Ainsi, nous réaffirmons notre soutien aux habitants et le Conseil Municipal de Fougères rappelle sa volonté de pérenniser ce bureau de Poste **et d'installer un distributeur automatique de billets.** »

AMENDEMENT : ADOPTE A L'UNANIMITE

VŒU : ADOPTE A L'UNANIMITE

➤ **QUESTION ORALE DE MADAME BIARD**

« Le plan Vigipirate applicable aux écoles oblige à ce que les portes de celles-ci soient fermées, ce qui est parfaitement normal. Pour pouvoir faire entrer les personnes, il faut donc, soit du personnel disponible, soit un équipement approprié (visiophone par exemple). Or, les écoles ne disposent pas de cet équipement, et le plus souvent, le personnel n'a pas la disponibilité pour être de permanence aux portes. Dans l'une des écoles de Fougères au moins, c'est la directrice qui doit assurer elle-même le contrôle des entrées.

Pour remédier à cette situation, envisagez-vous d'installer les équipements nécessaires de contrôle des accès dans les écoles ?

Au CCAS, comme dans d'autres structures qui accueillent des personnes en situation de grande fragilité sociale, les personnels sont de plus en plus confrontés à des publics perturbés et violents. Certes, des procédures existent. Des mains courantes, voire des plaintes, sont déposées régulièrement au commissariat. Vous êtes même parfois amenés à devoir mettre en place des vigiles pour assurer le contrôle des accès et la sécurité des agents d'accueil. Tous ces dispositifs ont toutefois leurs limites, et ces dernières semaines, la situation s'est encore dégradée. L'inquiétude monte et beaucoup de salariés travaillent dans la "peur".

Je vous avais moi-même alertée à ce sujet il y a quelques semaines. Des salariés et les instances représentatives du personnel l'ont également fait.

Nous concevons parfaitement que cette situation ne soit pas simple à gérer. Mais en même temps, il est essentiel d'agir sans attendre la survenance d'un éventuel accident. Qu'envisagez-vous, au-delà des procédures habituelles, pour assurer la sécurité des salariés concernés ? »

➤ **REPONSE DE MONSIEUR LE MAIRE**

« Vous m'interrogez dans votre question sur les mesures que nous prenons en matière de sécurité. Sachez tout d'abord que nous sommes très attentifs à cet aspect, à la fois pour les enfants et les personnels qui interviennent dans les écoles, et plus généralement pour l'ensemble des agents qui au quotidien mettent en œuvre nos décisions.

Concernant les écoles, je vous rappelle que les exigences en matière de sécurité ont été renforcées suite aux attentats terroristes. Dès qu'elles en ont eu connaissance, les équipes de direction des écoles ont appliqué les consignes ministérielles de fermer les portes d'accès aux bâtiments ainsi qu'aux cours durant le temps scolaire. Elles ont également fait procéder aux différents exercices demandés (évacuation, confinement, intrusion).

Quant aux temps d'entrées et de sorties d'école, pour assurer la sécurité des élèves durant ce laps de temps, les enseignants ou les personnes qui assurent l'accueil périscolaire vérifient les entrées et les sorties, comme cela a toujours été le cas.

Lorsque les portes des écoles sont fermées, si des personnes souhaitent entrer dans l'établissement, il faut effectivement soit que quelqu'un se déplace et aille ouvrir, soit qu'un contrôle des accès à distance soit possible.

Dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sécurité de chaque école, la ville a décidé d'installer des visiophones avec gâche magnétique sur les portes et les grilles d'accès. Depuis leurs téléphones, les équipes scolaires et les équipes périscolaires pourront donc le cas échéant autoriser l'accès aux bâtiments. Le déploiement de ces dispositifs est prévu dès 2018 pour les écoles de la Madeleine et de Raoul II, qui expérimenteront la solution, avant de l'étendre ensuite aux autres écoles. Je rappelle que l'installation de ces dispositifs de protection est de la responsabilité de la ville pour les écoles publiques, mais que les écoles privées doivent assurer leurs propres conditions de sécurité.

En complément de ces mesures de sécurité, nous allons aussi si besoin remettre en état ou rehausser les clôtures. Et nous avons déjà doté les écoles de mallettes comprenant du matériel de premier secours et de communication, conformément aux recommandations.

S'agissant de l'accueil de publics difficiles, il est vrai que les services municipaux de notre Ville, comme d'autres institutions qui reçoivent du public, sont parfois confrontés à l'agressivité de certains de nos concitoyens. Je rappelle que ces agissements sont le plus souvent le fait de quelques personnes pour lesquelles des troubles psychologiques ou psychiatriques ont déjà été repérés. Cette réalité, souvent complexe, ne doit pas être niée mais elle ne doit pas non plus être instrumentalisée. Aussi, je ne peux pas vous laisser dire « beaucoup de salariés travaillent dans la peur ».

Nous avons demandé aux agents de nous signaler les faits à chaque fois qu'ils se produisent, et de porter plainte. Ils savent que nous prenons au sérieux les difficultés qu'ils rencontrent. Nous les accompagnons avec notamment l'intervention d'un psychologue si besoin.

Dès qu'un comportement agressif ou un très fort énervement nous est signalé, nous sollicitons les services compétents (services psychiatriques, commissariat de police, autorités judiciaires...) et nous utilisons toutes les possibilités permises par la loi. Et je peux vous dire que j'ai déjà alerté à de nombreuses reprises les services de santé mentale sur cette problématique.

Concernant spécifiquement le CCAS, je vous rappelle que des mesures de contrôle et de limitation d'accès ont été mises en place grâce à un dispositif de visiophone et de portes automatiques actionnables à distance. Nous avons également des échanges réguliers avec la Police Nationale, ce qui nous permet de traiter ensemble les situations d'accueil de publics difficiles, grâce notamment à la désignation de référents et à l'aménagement des locaux. Enfin, je vous informe que la Direction des Ressources Humaines et la Direction générale des services ont récemment rencontré les représentants du personnel en vue d'établir un protocole d'intervention, de protection et de soutien des agents qui sera présenté lors du prochain Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail. »

La liste des décisions L 2122.22 est approuvée.

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal : le jeudi 27 septembre 2018 à 20h30.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les Conseillers Municipaux et lève la séance à 23h15.

SUSPENSION DE SEANCE

Intervention du collectif FRET :

« La boutique SNCF est fermée depuis le vendredi 1^{er} juin, et je ne reviendrai pas sur les différentes péripéties des semaines passées.

Soyons précis, le premier responsable de la décision de la fermeture de la boutique est la SNCF, avec sa politique de pseudo économies et de désengagements du service public.

Lors de la réunion du jeudi 14 juin organisé par le FRET les habitants se sont montrés très en colère contre une décision qui ne se justifie pas par rapport aux services rendus.

Nous sommes dans une situation absurde, pour ne pas dire ubuesque, où à chaque échelon les collectivités territoriales se renvoient la responsabilité pour ne pas avoir à en prendre, mais pendant ce temps les usagers qui n'ont pas la maîtrise de l'Internet, se trouvent pénaliser par rapport à un service public indispensable.

Or, il est évident que l'on assiste actuellement à une restructuration des services de l'Etat au profit d'intérêts qui remettent en cause même les fondamentaux de la République.

Le vendredi 15 juin, nous avons rencontré Monsieur le Sous-Préfet à qui nous avons demandé de réunir une table ronde avec la SNCF, Fougères Agglomération, la Ville de Fougères, la nouvelle société publique locale Fougères Agglomération Tourisme et le FRET.

Nous pensons que ce feuilleton a assez duré et qu'il faut arriver le plus rapidement possible à des solutions pérennes pour le bien-être des habitants de Fougères et des communes environnantes. »

Réponse de Monsieur le Maire :

« En juin 2016, nous avons eu connaissance de la volonté de la SNCF de fermer la boutique du Boulevard Leclerc et de transférer le service vers l'Office du Tourisme.

Par courrier du 21 juin 2016, j'ai fait part à la direction régionale de la SNCF de notre plus forte désapprobation vis-à-vis de son projet et j'en ai indiqué les raisons que vous avez soulignées :

- Un service de proximité utile à nos concitoyens de la Ville et du pays de Fougères à la fois pour des achats de billets mais aussi pour des conseils ou des renseignements.*
- Un service de proximité indispensable pour des personnes qui ne peuvent pas réserver de billets sur Internet.*
- Un service qui s'inscrit dans la perspective de la nouvelle ligne TGV.*

Vœu du Conseil Municipal le 8 juillet 2016.

Puis par la suite des nouveaux courriers ont été adressés à la direction régionale de la SNCF, ainsi qu'au Président du Conseil Régional et au Vice-Président Gérard LAHELLEC.

Des rencontres ont eu lieu périodiquement avec les dirigeants régionaux dont l'une en présence de Gérard LAHELLEC.

La SNCF nous a informés en février dernier de la fin du bail le 1^{er} juin et de la fermeture définitive de la boutique ce même jour. Elle nous a rappelé sa proposition, déjà faite dès 2016, d'assurer un service de vente de billets au sein de l'OTSI, comme cela se fait dans d'autres villes dont la boutique a aussi fermé : Concarneau, Ploërmel, Loudéac, et bien d'autres.

Dans ce cas, une convention est signée avec la SNCF prévoyant notamment :

- le transfert des logiciels informatiques ;
- la formation du personnel ;
- le commissionnement sur la vente des billets, ce qui assure une recette à l'OTSI.

Nous avons alors indiqué à la SNCF que l'OTSI était une association rattachée à Fougères Agglomération qui dispose de la compétence en matière d'accueil touristique et qu'il appartenait aux responsables de la SNCF de s'en rapprocher rapidement. Ce qu'ils ont fait, mais tardivement, fin mars. J'ai reçu copie d'un courrier à ce sujet.

J'ai voulu rappeler ces faits pour souligner toutes les initiatives que nous avons prises et indiquer que nos interventions auprès de la SNCF ont permis de maintenir ce service 18 mois de plus au bénéfice des habitants de tout le Pays de Fougères.

Vous avez évoqué la réunion du 4 juin à l'OTSI avec la SNCF. J'y ai participé et j'ai demandé si la SNCF pouvait prolonger la location du local boulevard Leclerc. Je lui ai demandé d'examiner cette solution et de proposer à l'agent formé d'assurer le service dans l'attente de la création de la société publique locale.

La location de la boutique SNCF a été prolongée. L'agent n'a pas souhaité continuer ses missions. Aussi une personne a été recrutée par le Pays d'Accueil Touristique. Elle est actuellement en formation, et le service sera assuré à partir du 9 juillet. C'est quand même cela l'essentiel.

Concernant la pérennité du service, une réponse vous a été apportée. Il sera repris par la SPL Tourisme lorsque celle-ci sera constituée. Et il vous a été indiqué la volonté au sein de Fougères Agglomération de proposer la création d'un guichet mobilités dans le cadre de la nouvelle délégation de service de transport urbain qui sera mise en œuvre à partir de 2020.

Toujours en matière de transport, je rappelle également que suite à l'étude Mobilités conduite par la Région Bretagne, les liaisons en car entre Fougères et Rennes vont être renforcées grâce à l'ajout de lignes directes et les horaires vont être modifiés afin d'assurer la correspondance avec la ligne TGV Rennes-Paris. De plus, après la mise en service de la seconde ligne de métro rennais, un arrêt du car depuis Fougères est prévu au terminus de cette ligne à Cesson-Sévigné.

Enfin, et comme vous le savez, des réflexions sont en cours concernant le retour du train à Fougères. Une étude d'opportunité sera réalisée par le syndicat en charge de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale. »

Intervention du collectif CGT / CNL :

« Le collectif CGT / CNL « Touche pas à ma Poste » vous adresse une demande de vœu pour une intervention auprès de la direction de la poste pour ne pas réduire les horaires d'ouverture du bureau de poste de la Forairie et vous demande également l'installation d'un DAB dans le quartier Cotterêts / Forairie.

Le quartier Cotterêts / Forairie a perdu en 4 années, la Caisse d'Epargne, le Crédit Mutuel et aussi les guichets DAB qui y étaient attenants.

Le collectif a dû se battre avec les commerçants et habitants du quartier pour éviter la fermeture du bureau de poste. Celui-ci a été maintenu, grâce à l'action conjointe du collectif et de la majorité municipale, mais avec des horaires réduits (du mardi au samedi de 9h à 12h30). Ce bureau de poste est très fréquenté et c'est un service public apprécié des usagers.

La poste envisage de réduire à nouveau les horaires d'ouverture alors que des travaux d'aménagement sont en cours. Nous savons que lorsque les plages horaires diminuent, la fréquentation diminue. Serait-ce une « manœuvre » de la poste pour annoncer la fermeture dans quelques temps ?

Ceci nous rend très inquiets sur le devenir du bureau de poste et nous vous demandons d'intervenir auprès des directions concernées pour à minima, maintenir les horaires existants, voire les amplifier et aussi demander l'installation d'un DAB.

Il y a un DAB au château de Fougères, qui a été installé avec votre aide, nous aimerions qu'il en soit de même à la Forairie, certes il y a moins de touristes, mais il y a des fougerais qui y vivent au quotidien. Le quartier représente une partie importante de la population fougeraise, composé de familles, et de nombreuses personnes âgées. Tout le monde n'a pas de voitures, mais tout se concentre vers le centre-ville. Le réseau transports urbains n'est pas assez cadencé pour permettre un déplacement facile et rapide et c'est aussi un coût supplémentaire pour les familles, sans parler des problèmes de stationnement.

La poste située dans le centre commercial reste indispensable, et un DAB serait utile pour les usagers, les gens du quartier, ainsi que pour les gens de passages. Les vendeurs locaux du marché des Cotterêts, qui a lieu le jeudi matin sur le parking de la rencontre, ont peur de perdre des clients faute de distributeurs de billets et les habitants sont très en colère.

Le service public ne peut pas abandonner les quartiers populaires. Une pétition a été lancée par le collectif, nous avons à ce jour près de 1 000 signatures et une réunion publique a eu lieu lundi 18 juin à 18h. Des courriers ont été adressés aux différentes directions de la poste, mais sans réponse à ce jour !

Nous vous demandons un vœu afin de faire le nécessaire pour conserver les mêmes horaires qui existaient avant les travaux et mettre en œuvre un accès DAB dans le quartier. »

Intervention des commerçants du centre commercial de la Forairie :

« Nous venons pour le maintien des horaires de la poste.

Des travaux sont en cours pour l'accueil des clients dans le local, mais des diminutions d'horaires sont prévues, le lundi : 10h-12h et du mardi au samedi : 9h45-12h. Nous voulons qu'elle garde ses horaires actuels, du mardi au samedi : 9h-12h30.

Comme il y a des travaux et la poste est aussi une banque pourquoi il n'y a pas de distributeurs ? Car depuis les fermetures de la caisse d'épargne du crédit mutuel il n'est plus possible de retirer de l'espèce dans le quartier il faut aller dans le centre-ville.

Dans la presse il est question de banque mobile, c'est intéressant pour les jeunes mais ça ne facilite pas la vie des personnes âgées.

Dans notre quartier nous sommes environ 6 000 habitants, ce qui représente presque un tiers de la population de Fougères.

Vous avez investi dans le quartier pour le rendre agréable et les services de proximité en font partie : bureau d'étude, laverie, coiffeuse, boucherie, couturière, boulangerie, et la poste est un service dans la continuité. Au centre commercial il y a un local vacant depuis 3 ans, si la poste diminue ses horaires, la fréquentation va diminuer et on a peur qu'elle ne renouvelle pas son bail avec Fougères Habitat, qui se termine fin 2018.

Quelle sera l'image du quartier du centre commercial de la Forairie ?

Sommes-nous nous aussi appeler à disparaître ?

Nous étions heureux de votre soutien il y a 3 ans c'est pourquoi aujourd'hui nous vous sollicitons dans notre démarche d'obtenir un DAB et le maintien des horaires de la Poste du mardi au samedi de 9h à 12h30. »

Réponse de Monsieur le Maire :

Monsieur le Maire a adressé un courrier au directeur de la Poste en lui demandant de maintenir ce service de proximité et en lui indiquant qu'il est très attaché au maintien d'un accueil de qualité répondant aux besoins des concitoyens, parce que la Poste participe à l'attractivité résidentielle et commerciale du quartier.

Un vœu a été déposé à ce sujet et il ne doute pas qu'il sera voté.

Monsieur le Maire interviendra à nouveau auprès de la Poste pour souligner une nouvelle fois toute l'importance de ce service et de la présence d'un distributeur de billets.